

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES

I – CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent de plein droit à la vente aux prestations de services. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les droits et obligations de :

Sandra MANGOLD Coaching - Nom commercial : VOTRE NOUVEAU SOUFFLE, situé 1 place Joseph Bermond, Ophira 1, 06560 Valbonne (France) – SIREN : 990 587 883 E-mail : sandramangold@votrenouveausouffle.com,

Ci-après le « PRESTATAIRE »

Et de toute personne physique majeure

Ci-après le « BENEFICIAIRE »

souhaitant souscrire aux prestations proposées par Madame Sandra MANGOLD en présentiel et via le site www.votrenouveausouffle.com.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la convention d'honoraires de prestations de services ou à l'achat immédiat par le BENEFICIAIRE

Préalablement à cette date, les présentes conditions de vente sont mises à la disposition de tout acheteur à titre informatif au secrétariat de Madame Sandra MANGOLD

Toute convention d'honoraires acceptée et signée ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le PRESTATAIRE.

Le BENEFICIAIRE déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande. A cet égard, elles lui sont opposables conformément aux termes de l'article 1119 du Code Civil.

II – INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Préalablement à l'achat immédiat ou à l'acceptation de la convention d'honoraires, ces conditions générales de vente sont communiquées au BENEFICIAIRE, qui reconnaît les avoir reçues.

Le BENEFICIAIRE reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'acceptation de la convention d'honoraires, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation.

Les informations prévues aux articles L.111-1 et L.111-2 du code de la consommation et l'article L.221-5 du code de la consommation :

Préalablement à l'acceptation d'une convention d'honoraires pour la fourniture de services, le professionnel communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes :

1° Les informations prévues aux articles L. 111-1 et L. 111-2

2° Lorsque le droit de rétractation existe, les conditions, le délai et les modalités d'exercice de ce droit ainsi que le formulaire type de rétractation, dont les conditions de présentation et les mentions qu'il contient sont fixées par décret en Conseil d'Etat

3° L'information du consommateur sur son obligation de payer le solde de la convention d'honoraires pour la prestation de services dans l'hypothèse où il a demandé expressément l'exécution avant la fin du délai de rétractation.

4° Lorsque le droit de rétractation ne peut être exercé en application de l'article L. 221-28, l'information selon laquelle le consommateur ne bénéficie pas de ce droit ou, le cas échéant, les circonstances dans lesquelles le consommateur perd son droit de rétractation

5° Les informations relatives aux coordonnées du professionnel, le cas échéant aux coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, à l'existence de codes de bonne conduite, le cas échéant aux cautions et garanties, aux modalités de résiliation, aux modes de règlement des litiges et aux autres conditions contractuelles, dont la liste et le contenu sont fixés par décret en Conseil d'Etat

Article 1 : Présentation des prestations

Les caractéristiques essentielles de la prestation de services: Ces produits et prestations, réalisés en présentiel ou à distance (visioconférence), s'adressent aux parents d'enfants difficiles et aux parents épuisés et incluent :

- ✓ Un premier rendez-vous
- ✓ Une séance de travail « Mes Objectifs de Changement »
- ✓ Des prestations de coaching parental en individuel : forfaits d'accompagnement.
- ✓ Des prestations de guidance parentale en individuel : séances de travail ponctuelles, forfaits d'accompagnement.
- ✓ Ateliers thématiques en groupe : ateliers ponctuels, ateliers forfaitaires.
- ✓ Mise à disposition en ligne de contenus thématiques digitaux payants

Ces prestations sont dispensées selon protocole ci-joint :

- ✓ **Premier rendez-vous**

Le Premier rendez-vous est une séance de travail ponctuelle permettant de faire connaissance, comprendre la demande, les problématiques et attentes du BENEFICIAIRE et déterminer le mode d'accompagnement adéquat (coaching parental, guidance parentale, programme forfaitaire ou séances de travail ponctuelles).

✓ Séance de travail « Mes Objectifs de Changement »

Cette séance de travail ponctuelle permet de travailler en profondeur la demande, les objectifs de changements et les effets attendus par le BENEFCIAIRE de l'accompagnement individuel. Cette étape est essentielle pour la rédaction des contrats d'engagement qui reprendra l'objectif de l'accompagnement et définira les modalités.

✓ Prestations de coaching parental en individuel : forfaits d'accompagnement

Les prestations de coaching parental en individuel visent à accompagner le BENEFCIAIRE dans sa démarche de changements profonds et durables dans sa parentalité.

Ces prestations sont hautement personnalisées avec comme ligne conductrice, les objectifs de changements et de transformations définis lors de la séance de travail « Mes Objectifs de Changements ».

Elles peuvent se dérouler en présentiel (à Valbonne) ou à distance (via Google Meet ou tout autre outil de visioconférence).

Elles se présentent exclusivement sous forme de forfait.

✓ Prestations de guidance parentale en individuel

Les prestations de guidance parentale visent à accompagner le parent d'enfants difficiles et ayant des troubles externalisés du comportement (TDAH, TOP, etc.) dans ses démarches éducatives et relationnelles.

Elles intègrent les fondements des Programmes d'Entraînements aux Habilités Parentale (PEHP) et Programme d'Entraînement Parental Spécifique (PEPS).

Le format individuel permet d'une part une adaptation fine du programme au contexte et objectifs du parent et d'autre part, de se concentrer sur le vécu du parent lorsqu'il expérimente le programme.

Elles peuvent se présenter sous forme de séance ponctuelle ou sous forme d'accompagnement forfaitaire, en fonction de la problématique, des objectifs et des préférences du parent.

✓ Ateliers thématiques en groupe : ateliers ponctuels, ateliers forfaitaires

En fonction des sujets, les ateliers thématiques en groupe peuvent se dérouler sous forme ponctuelle (atelier unique) ou sous forme forfaitaire (plusieurs ateliers se succèdent dans le cadre d'un programme préétabli). Les ateliers peuvent se dérouler en présentiel (au Cabinet du PRESTATAIRE à VALBONNE ou dans tout autre lieu à préciser) et/ou à distance (via Google Meet ou tout autre outil de visioconférence).

✓ Prestations de service en ligne asynchrone digitaux

Le paiement de la prestation en ligne permet d'accéder via un lien aux contenus correspondants créés et mis à disposition par le PRESTATAIRE.

Ces contenus sont protégés par les droits d'auteur et droits de marque. Par conséquent, ils ne peuvent ni être copiés ni transmis par le BENEFICIAIRE à des tiers.

✓ Dispositions communes à toutes les prestations

Limitation d'âge : tous les services proposés sont réservés aux personnes de plus de 18 ans.

Ces prestations n'ont pas valeur de psychothérapie et ne constituent pas un suivi médical.

Elles sont basées sur l'engagement mutuel et la collaboration du coach et du BENEFICIAIRE.

Le BENEFICIAIRE est responsable de son travail et de toutes ses conséquences sur lui-même.

La convention d'honoraires est une convention de moyens et non pas une convention de résultat. Ces moyens sont le temps et la compétence du professionnel.

Le fait de passer commande (réserver une place à un atelier, prendre rendez-vous pour une consultation ponctuelle ou dans le cadre d'un forfait d'accompagnement, achat de contenus thématiques) implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 2 : Modalités d'achat et de souscription des prestations de service

Prix et modalités de paiement des prestations susvisées dans le cadre du protocole est indiqué de manière forfaitaire sur le site internet www.votrenouveausouffle.com en application des articles L112-1 à L112-4

Pour toutes les prestations avec un forfait d'accompagnement, une convention d'honoraires personnalisée sera transmise par mail ou remis en mains propres. A l'acceptation de la convention d'honoraires matérialisée par le bon pour accord du BENEFICIAIRE daté et signé, le prix de la prestation sera dû sous réserve de la possibilité de rétractation dans un délai de 14 jours à compter de la date de la commande.

Article 3 : Prix et modalités de paiement

❖ Tarifs

Les tarifs sont indiqués en euros TTC et stipulent le taux de TVA non applicable en vertu de l'article 293B du code général des impôts.

Aucun frais supplémentaire n'est facturé pour le traitement de la convention honoraires ou les commissions de paiement.

Ce prix est, à cette date, ferme et définitif.

Le prix de la prestation de service vendue est celui stipulé :

- Le jour de la réservation sur le site www.votrenouveausouffle.com pour les prestations ponctuelles, les ateliers ponctuels et les ateliers forfaitaires.
- Dans la convention d'honoraires pour les forfaits d'accompagnement individuel.

La prestation de service est payable comptant en TTC (article 293B du code général des impôts) tel qu'indiqué dans la convention d'honoraires ou sur le site.

Une facture sera remise au BENEFICIAIRE sur simple demande.

❖ Modification du tarif

Les tarifs ont une durée de validité d'une année et peuvent être modifiés au terme de chaque année, à condition que le BENEFICIAIRE en ait été averti moyennant un préavis d'au moins deux mois avant la fin de l'année en cours.

Par exception, les tarifs peuvent être également modifiés dans le cas de changement notable soit de la parité des monnaies du PRESTATAIRE et du BENEFICIAIRE, soit du coût des facteurs des productions des produits contractuels, lesquels facteurs des productions sont les suivants:

- coût de la main-d'œuvre des prestataires extérieurs,
- coût de l'énergie (électricité et gaz),

Tout nouveau tarif ou toute modification de tarif n'aura d'effet que pour les commandes qui ont été passées après l'écoulement d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle ce nouveau tarif aura été porté à la connaissance du BENEFICIAIRE notamment dans le cadre de l'exception ci-dessus.

❖ Moyens de paiement

Païement par virement bancaire ou carte bancaire via STRIPE (solution sécurisée) exigé à l'acceptation de la convention d'honoraires de prestation de service ainsi qu'à l'issue de la consultation ponctuelle dispensée. STRIPE permet de fractionner le paiement au-delà d'un certain montant, voir conditions de prestations de service de STRIPE.

Tout retard de paiement peut entraîner la suspension immédiate de l'accès aux prestations restantes.

Article 4 : les informations relatives à l'identité du PRESTATAIRE

Sandra MANGOLD Coaching SAS – dénomination sociale : Votre Nouveau Souffle - situé 1 place Joseph Bermond, Ophira 1, 06560 Valbonne (France) – SIREN : 990 587 883 inscrite au RCS de GRASSE - E-mail : sandramangold@votrenouveausouffle.com – Portable 06 26 63 79 99

III – COMMANDE

La convention d'honoraires de prestation de service de coaching comporte : le prix indiqué toutes taxes comprises, ainsi que les modalités de paiement "au comptant" (sans crédit) ou "à crédit" (par un organisme de crédit).

Toute convention d'honoraire acceptée parvenue au PRESTATAIRE est réputée ferme et définitive.

Les paiements des forfaits d'accompagnement individuel doivent être effectués aux dates convenues et indiquées dans la convention d'honoraires. Un lien de paiement via une solution de paiement sécurisé STRIPE sera envoyé au BENEFICIAIRE.

Le paiement des séances ponctuelles individuelles se déroulant au cabinet doit être effectué à la fin de la séance par carte bancaire via un lien de paiement STRIPE ou éventuellement via un TPE pour les séances ayant lieu au Cabinet.

Un acompte pour le paiement des séances ponctuelles individuelles se déroulant en distanciel sera demandé à la réservation. Le paiement solde devra être effectué via un lien de paiement STRIPE à la fin de la séance.

Le paiement des ateliers thématiques en groupe doit être effectué à la réservation sur le site : www.votrenouveausouffle.com

Hormis cas de force majeure, l'acompte versé à la signature de la convention et lors de la réservation des séances ponctuelles est acquis de plein droit et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Elle entraîne adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et obligation de paiement des produits commandés.

IV – EXECUTION DES PRESTATIONS

✓ Durée, renouvellement

L'exécution de la prestation s'effectuera à la date de réservation des consultations, dans le lieu indiqué dans la convention d'honoraires.

La convention d'honoraires prend fin à l'issue de la dernière séance de l'accompagnement.

Toute réunion de travail reportée doit être notifiée au PRESTATAIRE au moins 48 heures à l'avance. En cas de force majeure (événement imprévisible et extérieur), le CLIENT informe le PRESTATAIRE dans les plus brefs délais. La convention d'honoraires pourra être suspendue et reprise ultérieurement si les conditions s'y prêtent.

Les rendez-vous pris en ligne pour des séances de travail ponctuelles peuvent être replanifiés en ligne une seule fois si notifié 48 heures à l'avance minimum.

À défaut de notification dans ce délai, la séance sera considérée comme effectuée.

V – CLAUSE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le site Web et son contenu bénéficie de la protection sui generis des bases de données conformément à l'article L.112-3 du code de la propriété intellectuelle.

Madame Sandra MANGOLD, en sa qualité de producteur de base de données, a le droit d'interdire l'extraction, par le transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, ainsi que la réutilisation par la mise à la disposition du public de ceci art L.342-1 du CPI.

VI – ANNULATION DE LA CONVENTION D'HONORAIRES ET RETRACTATION

1 – ANNULATION – RESOLUTION :

En cas de manquement du PRESTATAIRE à son obligation de l'exécution de la prestation de service à la date convenue, le BENEFICIAIRE peut résoudre la convention d'honoraires, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable.

La convention d'honoraires est considérée comme résolue à la réception par le PRESTATAIRE de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le PRESTATAIRE ne se soit exécuté entre-temps.

En cas de défaut de paiement du BENEFICIAIRE, le PRESTATAIRE peut refuser d'exécuter ou suspendre la prestation, poursuivre le BENEFICIAIRE en paiement forcé, solliciter un dédommagement financier dûment justifié ou annuler la commande de plein droit après une mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse dans un délai de 30 jours à compter de sa réception.

Dans tous les autres cas l'acceptation de la convention d'honoraires est ferme et définitive.

2 – VENTE A DISTANCE

Le BENEFICIAIRE dispose d'un délai de quatorze jours à partir de l'acceptation de la convention d'honoraires pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision (C. conso., art. L. 221-18). Le jour où la convention est acceptée n'est pas comptée dans le délai de rétractation. Le délai commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le BENEFICIAIRE peut renoncer au délai de rétractation en cochant son acceptation à renoncer dans la Convention d'Honoraires. Dans ce cas la prestation de services est exigible.

Conformément à l'article. L. 221-24, le PRESTATAIRE rembourse le BENEFICIAIRE de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter.

VII – CONTESTATION

Les conditions générales de vente (CGV) sont soumises au droit français.

Tout litige découlant de la validité, l'interprétation ou l'exécution de l'une quelconque des dispositions des CGV relèvera de la juridiction naturellement compétente.

Cependant si Le BENEFICIAIRE est un consommateur au sens du code de la consommation, il a la possibilité de requérir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

VIII- MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de réclamation, le BENEFICIAIRE, consommateur, doit dans un premier temps s'adresser à l'établissement PRESTATAIRE.

En second recours, il peut s'adresser au Médiateur du Conseil National des Professions de l'automobile (CNPA) : par courrier, au moyen d'un formulaire de saisine téléchargeable sur le site du médiateur, à l'adresse : *M. le Médiateur CM2C 49, Rue de PONTIEU 75008 PARIS TEL. 01.89.47.00.14.*

En cas de vente hors établissement : l'établissement PRESTATAIRE vous informe de l'existence de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges, destinée à recueillir les éventuelles réclamations issues d'un achat en ligne des consommateurs européens et de les transmettre aux médiateurs nationaux compétents : cette plate-forme est accessible à l'adresse : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

IX – SAISINE DU TRIBUNAL

Le tribunal compétent est celui du lieu où demeure le défendeur ou en matière contractuelle du lieu de la livraison effective de la chose ou du lieu de l'exécution de la prestation de service.

X – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations nominatives et données personnelles concernant le BENEFICIAIRE sont nécessaires à la gestion de sa commande ainsi qu'à la tenue de la relation commerciale.

Elles peuvent être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement.

Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour permettre au PRESTATAIRE d'améliorer et personnaliser les services qu'il propose.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le l'acquéreur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité ainsi qu'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère lorsque ces dernières sont traitées à des fins de marketing direct.

A cette fin le BENEFICIAIRE peut écrire à Madame Sandra MANGOLD des directives au sort de ses informations. Il peut exercer ces droits sur simple demande adressée à Madame Sandra MANGOLD ou par messagerie électronique : sandramangold@votrenewausouffle.com en indiquant son nom, prénom, courriel, adresse et si possible la référence du dossier sur le bon de commande.

Conformément à la réglementation en vigueur, toute demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité.

Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.



Si le numéro de téléphone du BENEFICIAIRE est recueilli à l'occasion de sa commande, le PRESTATAIRE garantit que ces coordonnées téléphoniques ne seront utilisées que pour la bonne exécution de la commande ou à des fins de prise de contact afin de proposer des nouveaux services.

De même en application de l'article L.223-2 du Code de la Consommation, le BENEFICIAIRE peut s'opposer à tout moment à être démarché par téléphone en s'inscrivant sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique sur <https://conso.bloctel.fr/>. Cette liste s'impose à tous les professionnels.